



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Label VDI**  
un outil pour concevoir,  
mettre en œuvre et rendre  
visible les stratégie et feuille  
de route Développement  
Durable des collectivités

**COMPLEMENTARITÉ  
AVEC LA NORME ISO37101  
ET LE LABEL ÉCOQUARTIER**



# Le Label Ville Durable et Innovante

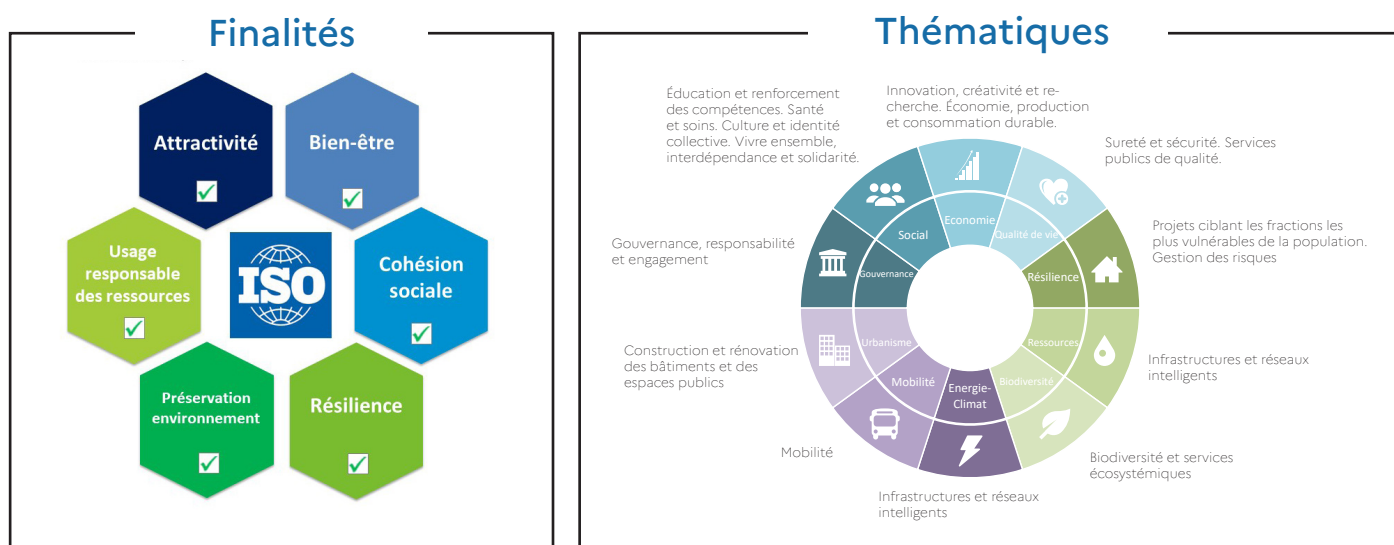
Le label Ville Durable et Innovante vient compléter le label Climat Air Energie (et à terme le label Economie Circulaire) du programme ADEME Territoire Engagé Transition Écologique, afin de couvrir l'ensemble des thématiques du développement durable.

Ces labels permettent d'accompagner les collectivités dans l'élaboration, la mise en œuvre et la reconnaissance de leur stratégies et feuille de route développement durable. L'obtention du Label Climat Air Energie est un prérequis pour les collectivités qui souhaitent s'engager dans le label VDI.

## Complémentarité des Labels VDI /CAE avec la norme ISO37101

Le label VDI est cohérent avec une certification ISO37101 à l'échelle d'une collectivité :

- Les 6 finalités et 12 domaines d'action de l'ISO37101 se retrouvent dans les 11 domaines des deux labels VDI et Climat Air Energie, qui peuvent donc alimenter le cadre de référence de l'ISO37101 sur la base des objectifs prioritaires des collectivités,



Les 6 finalités et 12 domaines d'action de la norme 37101 (source : Icare&consult/FVD)

- Le système de management du développement durable de l'ISO37101 se retrouve à la fois :
  - Dans le domaine « Gouvernance » du label VDI, dont les 7 objectifs se réfèrent explicitement aux exigences du système de management de l'ISO37101,
  - Dans les 12 mesures des domaines « Organisation interne » et « Coopération Communication » du label Climat Air Energie.

Il est donc possible de préparer une certification ISO37101 à partir des labels VDI et Climat Air Energie. A l'inverse, il est aussi possible de démarrer la labélisation VDI à partir d'une démarche de certification ISO37101, qui aura permis d'identifier les objectifs de la collectivité dans les 6 finalités et 12 domaines d'action de l'ISO ainsi que de mettre en œuvre un système de management développement durable.

## Pourquoi engager une collectivité dans la norme ISO37101 et une labélisation VDI ?

**Norme ISO 37101** - système de management des villes et communautés durables :

- mettre en œuvre un management du DD à l'échelle d'une ville ou d'un territoire / d'un projet urbain / d'un îlot bâti.
- permettre aux services de s'approprier une démarche d'amélioration continue, de questionner les finalités du DD dans les domaines d'actions stratégiques pour la collectivité, et définir la gouvernance transversale à mettre en œuvre.

**Label VDI** – outil d'aide à la conception, mise en œuvre et valorisation des stratégie et feuille de route DD des collectivités :

- concevoir et mettre en œuvre une stratégie DD à l'échelle d'une ville ou d'un territoire
- permettre aux services de piloter leur stratégie DD et de mesurer une progression dans le temps sur les différents champs du DD .

A l'échelle d'une ville et d'un territoire, il est possible de s'approprier la norme ISO37101 avant ou après une labélisation VDI, les deux démarches étant complémentaires et cohérentes.

## Complémentarité des Labels VDI /CAE avec le label EcoQuartier

Le label EcoQuartier ne concerne pas la même échelle que le label VDI mais il est intégré dans l'objectif « 1.2.1 – Promouvoir la réalisation de projets d'aménagement durable » du label VDI qui évalue les projets d'aménagement durable des collectivités. Le label EcoQuartier concerne en effet l'ensemble des thématiques du développement durable à l'échelle d'un projet d'aménagement.

Les collectivités qui lancent des projets d'écoquartiers et s'impliquent dans une labélisation EcoQuartier peuvent valoriser et faire reconnaître ces efforts dans la labélisation VDI. L'objectif 1.2.1 du label VDI encourage en effet les collectivités à s'engager dans le label EcoQuartier en valorisant leur niveau d'engagement dans des labellisations EcoQuartiers, ou autres référentiels.

<p><b>1</b> RÉALISER DES PROJETS RÉPONDANT AUX BESOINS DE TOUS EN S'APPUYANT SUR LES RESSOURCES ET CONTRAINTES DU TERRITOIRE</p>	<p><b>6</b> TRAVAILLER EN PRIORITÉ SUR LA VILLE EXISTANTE ET PROPOSER UNE DENSITÉ ADAPTÉE POUR LUTTER CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS</p>	<p><b>11</b> CONTRIBUER À UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL DURABLE, ÉQUILIBRÉ, SOCIAL ET SOLIDAIRE</p>	<p><b>16</b> PROPOSER UN URBANISME PERMETTANT D'ANTICIPER ET DE S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AUX RISQUES</p>
<p><b>2</b> FORMALISER ET METTRE EN ŒUVRE UN PROCESSUS DE PILOTAGE ET UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE</p>	<p><b>7</b> METTRE EN ŒUVRE LES CONDITIONS DU VIVRE-ENSEMBLE ET DE LA SOLIDARITÉ</p>	<p><b>12</b> FAVORISER LA DIVERSITÉ DES FONCTIONS ET LEUR PROXIMITÉ</p>	<p><b>17</b> VISER LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE, LA BAISSSE DES ÉMISSIONS DE CO<sup>2</sup> ET LA DIVERSIFICATION DES SOURCES AU PROFIT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION</p>
<p><b>3</b> INTÉGRER LA DIMENSION FINANCIÈRE TOUT AU LONG DU PROJET DANS UNE APPROCHE EN CÔUT GLOBAL</p>	<p><b>8</b> METTRE EN ŒUVRE UN URBANISME FAVORABLE A LA SANTÉ POUR ASSURER UN CADRE DE VIE SUR ET SAIN</p>	<p><b>13</b> OPTIMISER L'UTILISATION DES RESSOURCES ET DÉVELOPPER LES FILIÈRES LOCALES ET LES CIRCUITS COURTS</p>	<p><b>18</b> LIMITER LA PRODUCTION DES DÉCHETS, DÉVELOPPER ET CONSOLIDER DES FILIÈRES DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE DANS UNE LOGIQUE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE</p>
<p><b>4</b> PRENDRE EN COMPTE LES PRATIQUES DES USAGERS ET LES CONTRAINTES DES GESTIONNAIRES DANS LES CHOIX DE CONCEPTION TOUT AU LONG DU PROJET</p>	<p><b>9</b> METTRE EN ŒUVRE UNE QUALITÉ DE CADRE DE VIE, QUI CONCILIE INTENSITÉ, BIEN VIVRE ENSEMBLE ET QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT</p>	<p><b>14</b> FAVORISER LES MODES ACTIFS, LES TRANSPORTS COLLECTIFS ET LES OFFRES ALTERNATIVES DE DÉPLACEMENT POUR DÉCARBONER LES MOBILITÉS</p>	<p><b>19</b> PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET EN ASSURER UNE GESTION QUALITATIVE ET ÉCONOME</p>
<p><b>5</b> METTRE EN ŒUVRE DES DÉMARCHES D'ÉVALUATION ET D'AMÉLIORATION CONTINUE</p>	<p><b>10</b> VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET BÂTI, L'HISTOIRE ET L'IDENTITÉ DU SITE</p>	<p><b>15</b> FAVORISER LA TRANSITION NUMÉRIQUE EN FAVEUR DE LA VILLE DURABLE</p>	<p><b>20</b> PRÉSERVER, RESTAURER ET VALORISER LA BIODIVERSITÉ, LES SOLS ET LES MILIEUX NATURELS</p>
<b>DÉMARCHE ET PROCESSUS</b>	<b>CADRE DE VIE ET USAGES</b>	<b>DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL</b>	<b>ENVIRONNEMENT ET CLIMAT</b>

Les 20 engagements pour un Ecoquartier  
(Source : Ministère de la Transition Énergétique)

## Pourquoi engager une collectivité dans une labélisation EcoQuartier et une labélisation VDI ?

### Label EcoQuartier – à l'échelle du quartier :

- évaluer les projet d'écoquartiers depuis la conception à travers un référentiel complet abordant toutes les thématiques du développement durable

### Label VDI – à l'échelle de la collectivité :

- valoriser toutes les initiatives innovantes de la collectivité, y compris l'engagement dans une démarche de labellisation à l'échelle quartier

Le label Ecoquartier, qui concerne une échelle différente de celle du label VDI, est valorisé dans le label VDI comme une brique indispensable de la stratégie et feuille de route développement durable des collectivités.

## Conclusion

Les outils présentés dans cette note – Label VDI (et Climat Air Energie), norme ISO 37101, label EcoQuartier - sont soutenus par les Ministères comme des outils complémentaires et utiles aux collectivités territoriales.



Mobilisation complémentaire des outils ISO 37101, label EcoQuartier, labels VDI/CAE  
(source : Icare&consult/FVD)

## Références

- (1) Plaquette de présentation du Label Ville Durable et Innovante, 2022
- (2) France Ville Durable et Icare&consult, 2021, Mission d'accompagnement de France Ville Durable et de la DGALN : Rapport de compréhension sur les démarches de Normalisation Certification Labéllisation
- (3) ADEME, 2014, Evaluation du dispositif Cit'ergie
- (4) ISO37101, ISO37104, ISO37106, ISO37107, ISO37120, ISO37122, ISO37123